

DUREE

1 jour (7 heures)

PUBLIC

Chargé de sécurité de prévention

Responsable opérationnel en charge de l'évaluation des risques

Chef d'établissement, Responsable des Ressources Humaines, Membre du CSE

PREREQUIS

Aucun

OBJECTIFS

Respecter l'obligation de mettre à jour et de faire vivre le document unique

Utiliser le document unique comme outil de prévention

METHODES PEDAGOGIQUES

Stage réalisé en intra permettant de travailler concrètement à partir des réalités de l'entreprise et avec ses documents

Stage en petit groupe

Support de formation

EVALUATION

Test en fin de stage

INTERVENANT

Formateur Consultant, spécialiste en Droit du Travail et Gestion Sociale

LIEU

Chez EvryWare, site Client ou à distance

VALIDATION

Attestation de formation

Introduction :

- L'impact de la loi santé au travail sur les obligations des entreprises

La périodicité de la mise à jour

- Au moins une fois par an
- En cas de survenance d'un fait saillant en cours d'année

Le contenu de la mise à jour

- Redéfinir le cas échéant les unités de travail
- Vérifier que les préconisations faites sur la période antérieure ont été respectées
- Tenir compte des évolutions réglementaires mais aussi de celles liées à l'activité, aux méthodes de travail et aux produits et outils utilisés

La procédure de mise à jour

- Les documents ou événements à prendre en compte
- La participation des salariés
- Le rôle du CSE
- Les nouvelles missions des Services de Prévention et de Santé au Travail
- Le délai de conservation de 40 ans pour chaque version

La communication et la publication du Document Unique

- La consultation du CSE
- L'information des salariés
- La mise à disposition de la médecine du travail, des services de l'inspection du travail et de la CRAM
- La publication sur une plateforme ad hoc

